



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mil vingt et un, le sept juin, à 19h00, le conseil municipal de la commune de COUX-ET-BIGAROQUE-MOUZENS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Coux et Bigaroque, sous la présidence de M. Jean-Louis CHAZELAS.

Étaient présents : Mme Mady BALAT, M. Yannick BESSE, M. Jean-Pierre CHAUMEL, M. Jean-Louis CHAZELAS, M. Jean-Jacques DEMAISON, M. Christophe LEGER, M. Pascal MARADENE, Mme Anne-Marie DE WALS, Mme Geneviève DELALANDE, Mme Edwige GAREL, Mme Stéphanie LAFON, Mme Séverine ROUX, Mme Elodie TELECHEA.

Procurations : Mme Sandrine BERLAND en faveur de Mme Mady BALAT, M. Jacques MIGNIOT en faveur de Mme Edwige GAREL, Mme Claudine MAGNANOU en faveur de M. Jean-Louis CHAZELAS.

Secrétaire : Mme Mady BALAT.

DÉLIBÉRATION N° CN-DEL-2021-028 : Recrutement ponctuel d'un surveillant de baignade

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel titulaire du BNSSA et du PSE1 pour assurer la surveillance de la baignade durant la saison estivale ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide le recrutement direct d'un agent contractuel occasionnel pour la période estivale (8 semaines entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2021).

Cet agent assurera les fonctions de surveillant de baignade pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures. Il pourra être amené à effectuer des heures supplémentaires.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 461. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Monsieur le maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3-2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

16 VOTANTS
16 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° CN-DEL-2021-029 : Dénomination d'une voie pour la modification de deux points d'adresses

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il convient de dénommer la voie qui dessert les habitations de la famille Maradène à Mouzens et de supprimer les points d'adresses créés par le prestataire (La Poste) sur la Route de la Boissière.

Vu les délibérations n° CN-DEL-2019-037 du 7 octobre 2019, n° CN-DEL-2020-016 du 9 mars 2020, n° CN-DEL-2020-047 du 30 novembre 2020, CN-DEL-2021-003 du 1^{er} février 2021 et CN-DEL-2021-009 du 1^{er} mars 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de créer la voie "Chemin de La Borde", conformément au plan ci-annexé.

16 VOTANTS
16 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

QUESTIONS DIVERSES

Elections départementales et régionales – 1^{er} tour (20 juin 2021)

Bureau de vote n° 1 Salle des fêtes du Coux	ELECTIONS DEPARTEMENTALES	ELECTIONS REGIONALES
De 8 h 00 à 12 h 00	Jacques MIGNIOT Yannick BESSE Jérôme ALLEGRE	Stéphanie LAFON Anne-Marie DE WALS Edwige GAREL
De 12 h 00 à 15 h 00	Edwige GAREL Séverine ROUX Christophe LEGER	Anne-Marie DE WALS Jacques MIGNIOT
De 15 h 00 à 18 h 00	Jean-Louis CHAZELAS Benjamin SORHAITZ Stéphanie LAFON	Geneviève DELALANDE Sylvie DEGUILHEM Séverine ROUX

Bureau de vote n° 2 SRS Mouzens	ELECTIONS DEPARTEMENTALES	ELECTIONS REGIONALES
De 8 h 00 à 12 h 00	Jean-Jacques DEMAISON Denis FORTUNEL Pascal MARADENE	Christian LACHAL Christophe LEGER
De 12 h 00 à 15 h 00	Mady BALAT Jean-Jacques DEMAISON	Yannick BESSE Jean-Louis CHAZELAS Jean-Pierre CHAUMEL
De 15 h 00 à 18 h 00	Mady BALAT Jean-Pierre CHAUMEL Michel de REVIERS	Cécile AVEZOU Pascal MARADENE Denis FORTUNEL

Elections départementales et régionales – 2^{ème} tour (27 juin 2021)

Bureau de vote n° 1 Salle des fêtes du Coux	ELECTIONS DEPARTEMENTALES	ELECTIONS REGIONALES
De 8 h 00 à 12 h 00	Jacques MIGNIOT Yannick BESSE Jérôme ALLEGRE	Stéphanie LAFON Anne-Marie DE WALS Edwige GAREL
De 12 h 00 à 15 h 00	Edwige GAREL Séverine ROUX Christophe LEGER	Anne-Marie DE WALS Jacques MIGNIOT Geneviève DELALANDE
De 15 h 00 à 18 h 00	Jean-Louis CHAZELAS Benjamin SORHAITZ Stéphanie LAFON	Elodie TELECHEA Sylvie DEGUILHEM Séverine ROUX

Bureau de vote n° 2 SRS Mouzens	ELECTIONS DEPARTEMENTALES	ELECTIONS REGIONALES
De 8 h 00 à 12 h 00	Jean-Jacques DEMAISON Denis FORTUNEL Pascal MARADENE	Christian LACHAL Christophe LEGER
De 12 h 00 à 15 h 00	Mady BALAT Jean-Jacques DEMAISON	Yannick BESSE Jean-Louis CHAZELAS Jean-Pierre CHAUMEL
De 15 h 00 à 18 h 00	Mady BALAT Jean-Pierre CHAUMEL Michel de REVIERS	Cécile AVEZOU Pascal MARADENE Denis FORTUNEL

Prochain conseil municipal : lundi 5 juillet à 19 h 00.

Séance levée à : 20 h 10 mn

Le maire,
Jean-Louis CHAZELAS

La secrétaire de séance,
Mady BALAT